Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

TOOLCRAFT UNIVERSALREINIGER

Artikelnummer 887248

Spraydose

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conrad Electronic SE Klaus-Conrad-Str. I

92240 Hirschau

Deutschland

www.conrad.de

Tel.: 0180-5312111 Fax: 0180-5312110

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Notruf (24h): +49 (0) 89-19240

### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Santé: Irritation cutanée, categorie 2

Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,

catégorie 3

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.: BDS001762\_2\_20150529 (FR) Remplace:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

# Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Xi: IRRITANT

N: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

R38: Irritant pour la peau. Santé:

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Physique: EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

**Environnement:** R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

des hydrocarbures

Pictogramme(s) de danger:







Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source

d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur Aucun(e) les dangers:

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

### Fiche de sécurité

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В
Hydrocarbons, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	920-750-0	10-30	F,Xn,N	11-51/53-65-66-67	В
Hydrocarbons, C7, n-alkanes,isoalkanes, cyclic	64742-49-0	927-510-4	10-30	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В
CO2	124-38-9	204-696-9	5-10	-	-	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	<10	F,Xi	11-36-67	В
acétone; diméthylcétone	67-64-1	200-662-2	<10	F,Xi	11-36-66-67	Α
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai						
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC- nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	64742- 49-0	921- 024-6		Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	В
Hydrocarbons, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	01-2119473851-33	64742- 49-0	920- 750-0		Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H336,H304,H411	В
Hydrocarbons, C7, n- alkanes,isoalkanes, cyclic	01-2119475515-33	64742- 49-0	927- 510-4		Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	В
CO2		124-38- 9	204- 696-9	5-10	Press. Gas	H280	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200- 661-7	<10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	В
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200- 662-2	<10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	А

#### **Explication des notes**

- A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai
- B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail
- G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

	et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau: Irritant pour la peau

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

Mettre dans un récipient approprié

Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

### Fiche de sécurité

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France		-	:
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> veux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A) Protection respiratoire recommandée:

la peau et les mains : Porter des gants (néoprène) Gants recommandés:

Porter des lunettes. les yeux:

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur CO2.

couleur: Incolore. odeur: Solvant. pH: Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : 55-120 °C

Point d'éclair : < 0 °C (en vase clos)

Vitesse d'évaporation : 2.8 (éther=1)

Limites d'explosion : limite

Non connu.

supérieure : limite inférieure : 0.9 % Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.712 g/cm³ (à 20°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité: Non connu.

#### 9.2. Autres informations

COV: 685 g/l

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Ingestion:

Contact avec la peau : Irritant pour la peau Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

## Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbons, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbons, C7, n-alkanes,isoalkanes, cyclic	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algae	> 100 mg/l

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

		LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 100 mg/l
Hydrocarbons, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	IC50 algae	10-30 mg/l
		LC50 fish	10-30 mg/l
		EC50 daphnia	1-10 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	64742-49-0	LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l
Hydrocarbons, C7, n-alkanes,isoalkanes, cyclic	64742-49-0	IC50 algae	10-30 mg/l
		LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision: 29.05.15 Version: 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (naphta's)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1 ADR/RID - Code de classification: 5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour

Oui

l'environnement: IMDG - Polluant marine

Polluant marin

IATA/ICAO - Dangereux pour

l'environnement:

Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques, 606: Cétones, benzoquinone

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

UNIVERSALREINIGER & ENTFETTER Date de création/révision : 29.05.15 Version : 1.0

Ref.Nr.:

BDS001762\_2\_20150529 (FR)

Remplace:

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### **SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des phrases de risques:

R11: Facilement inflammable.

R36: Irritant pour les yeux.

R38: Irritant pour la peau.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.